

FINANCE ET DÉONTOLOGIE

Un séminaire sur les risques de blanchiment, dispensé aux MS AFI

Les financiers ne peuvent plus faire l'impasse sur la déontologie. La crise financière a mis l'accent sur un couple financier indéfectible : **le couple risque/rentabilité**. La rentabilité ne peut en effet présider l'action à tout prix. Le risque doit être pris en compte, notamment le risque de blanchiment. Cette affirmation paraît évidente, mais accessoire, en ce sens où les chiffres sur la question sont la plupart du temps méconnus ou sous-estimés. Or le blanchiment de l'argent noir, c'est-à-dire le seul argent du crime (on met de côté l'argent gris provenant de la délinquance en col blanc : fraude fiscale, ABS...) représente chaque année 1.000 milliards de dollars !

Un cours sur la question a donc été dispensé le 1^{er} décembre 2010 auprès des étudiants du Mastère Spécialisé Analyse Financière Internationale. Il leur a permis de mesurer l'ampleur du phénomène (**l'argent sale, noir et gris, est évalué à 6.000 Mds\$ par an, soit 10 % du PIB mondial**). Aujourd'hui, les professionnels de la finance (opérateurs, banquiers, assureurs, experts-comptables, commissaires-aux-comptes...) sont soumis à une réglementation de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, drastique. Leur responsabilité peut être mise en cause, avec des conséquences pénales et professionnelles importantes. Tous les acteurs sont légalement obligés de s'organiser et de montrer leur volonté de participer à cette bataille contre le blanchiment, par la mise en place de procédures internes normalisées et par la formation permanente de l'ensemble des personnels du secteur. La certification AMF (Autorité des Marchés Financiers) a été élaborée en ce sens. C'est aussi l'esprit de ce séminaire.

Éric VERNIER, Responsable du Mastère Spécialisé Analyse Financière Internationale, Auteur de « Technique de blanchiment et moyens de lutte », Dunod, 2008, 2^{ème} édition.